

Le Touvet mag

DOSSIER

Écoles et associations : une rentrée rythmée



Regards sur ...

page 36

JULIETTE DELEU FARAMOND,
CRÉATRICE « COUTURE » AU TOUVET



À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation développement économique et finances.

André GONNET, 1^{er} adjoint, délégation travaux et réseaux.

Annie VUILLERMOZ, 2^e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Michel NOLLY, 3^e adjoint, délégation vie associative.

Dominique GUILLON, 4^e adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

Cécile BACHELOT, 5^e adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - **Fax** 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

Catherine Maraud

• à la mairie, **Tél.** 04 76 92 34 34

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h, **Tél.** 04 58 00 50 37

Mél resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

Député de l'Isère

Pierre Ribeaud - secrétaire parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 – **Fax** 04 76 92 18 98.

Mél pierre.ribeaud@orange.fr

Conseillers départementaux

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr

Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr

Tél. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky, au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le relais d'assistantes maternelles, Amandine Millioz, au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (mercredis après-midi et vendredis matins).

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

La Poste

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 ; le mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h15 à 16h45 ; le jeudi et le samedi de 9h30 à 12h00.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au

logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2^e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4^e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner :

• Le Pacte de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2^e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. **Mél** mlamy.hd@wanadoo.fr.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - **Mél** ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon, un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

Depuis le 1^{er} mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CRAM service social

Le 2^e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3^eme vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada vous accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : Vous pouvez la joindre du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 **Fax** 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3^{ème} et le 4^{ème} jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00 sur rendez-vous.

Notaire-conseil

Maitre Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : Mme Eliette LE COZ.

Tél. 04 76 08 45 87 - **Fax** 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, **Tél.** 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). **Attention, la déchetterie de Crolles n'accepte plus l'amiante.**

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). **Tél.** 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). **Tél.** 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Grésivaudan : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 58



Madame, Monsieur,

En cette période de rentrée, entre préoccupations professionnelles et organisations familiales des uns et des autres, la commune joue tout son rôle de coordonnateur autour de l'école et des associations, en liaison avec les parents, les enseignants, les bénévoles et le personnel communal.

Quelques ajustements sont nécessaires bien sûr, mais les nouvelles organisations mises en place, et notamment celle des rythmes scolaires, sont le fruit d'un travail engagé très en amont, par tous les acteurs de la communauté éducative. Qu'ils en soient remerciés. La nouvelle organisation des temps de l'enfant construite au Touvet est un succès collectif que je salue d'autant plus volontiers qu'en ces temps difficiles chaque petite victoire tissée autour de l'intérêt général consolide un peu plus le climat positif qui règne dans notre commune.

Cette rentrée a aussi été l'occasion de rappeler le dynamisme de nos associations dont les résultats et les classements sont à la hauteur de leur engagement. C'est le dossier que je vous propose de découvrir dans ce bulletin de rentrée.

J'ai aussi souhaité revenir dans ce numéro sur le budget voté au mois de mars 2015 pour vous rendre compte de la situation budgétaire de la commune arrêtée à 6 mois. Malgré la baisse des dépenses programmée et la préoccupation constante de la municipalité de maintenir la qualité du service public, l'exécution budgétaire est conforme aux prévisions. C'est un effort constant, de tous les instants et nous en sommes tous contributeurs. Merci à tous.

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, un bel automne,

Laurence Théry
Maire du Touvet

2-3 À NOTER / ÉDITO

4-15 DOSSIER Écoles et associations : une rentrée rythmée

16-20 FINANCES

21 COMMUNICATION & CONCERTATION

22-23 SOLIDARITÉS

24-27 VIE DE LA COMMUNE

28-29 ENVIRONNEMENT

30-31 TRAVAUX

32 EXPRESSIONS POLITIQUES

33 PANORAMA INSTITUTIONNEL

34 CONSEIL MUNICIPAL

35 ÉTAT-CIVIL / ANNONCES

36 REGARDS SUR... Juliette Deleu-Faramond, créatrice « couture » au Touvet

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Bénédicte Bescher, Arnaud Briat, Brice Laguionie, Etienne Maps, Michel Nolly, Franck Pourchon, Adrian Raffin, Pascal Veuillen, Annie Vuillermoz, Stéphanie Wyon.

Photos : Bénédicte Bescher, Nadine Epagnol (DL), Dominique Guillon, Brice Laguionie, Dolorès Massias, Franck Pourchon, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan.

Conception, mise en page : Bénédicte Bescher

Imprimerie : Grafi

Organisation des temps scolaires : une année riche et complexe !

Depuis septembre 2013, de nouveaux rythmes scolaires sont en place au Touvet. Ils se sont généralisés en France l'année suivante avec depuis septembre 2014 une mise en place de nouvelles organisations des temps de l'enfant dans toutes les écoles publiques et dans 800 écoles privées.

Pour tous les écoliers, les temps d'enseignement sont mieux répartis dans la semaine, avec en particulier la mise en place de 5 matinées de travail - le matin étant le temps le plus faste pour les apprentissages.

La généralisation des PEDT projet éducatif territorial, doit favoriser, sur l'ensemble du territoire, le développement d'activités périscolaires de qualité et leur bonne complémentarité avec les activités scolaires. Au Touvet il a été signé en septembre 2013.

Mieux apprendre et favoriser ainsi la réussite, ancrer les évolutions dans un dialogue permanents entre acteurs, telles sont les ambitions de ces évolutions qui rejoignent les convictions de l'équipe municipale.

Pour mémoire

- **Avant sept 2013** : 4 journées de classe - lundi mardi jeudi et vendredi - 4 journées de 6h - de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- **Loi Peillon** : décret 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.
- **2013/2014** : première année de mise en place de la réforme des temps de l'enfant - communes pilotes dont le Touvet - 4,5 journées de classe, mercredi matin ajouté - 4 journées de classes de 5h15 - le mercredi 3h - création des activités péri-éducatives dans le temps scolaire déplacé vers le mercredi.
- **Décret Hamon du 8 mai 2014** : assouplissement des contraintes
- **2014/2015** : généralisation à toutes les communes.

Le travail du comité de pilotage : continuité, ténacité et convictions partagées

Un travail continu

Au Touvet la communauté éducative s'est pleinement investie dans la réforme en jouant le jeu de la cohérence éducative ; le comité de pilotage installé dès 2013 s'est régulièrement réuni tout au long des deux années scolaires écoulées.

Dans le Bulletin Municipal de l'automne 2014, le point d'étape sur les rythmes scolaires relevait plusieurs pistes d'amélioration du dispositif :

«... Il nous faudra réfléchir encore à l'enchaînement entre le temps scolaire et le temps péri-éducatif, chercher à rationaliser l'organisation et limiter les déplacements, revoir le contenu de certaines activités, définir des critères d'analyse de la fatigue... Enfin, il nous faudra reprendre les réflexions de fond, réaffirmer nos choix collectifs en tenant compte des nouveaux paramètres. L'évolution de la réforme des rythmes scolaires annoncée en mai 2014 par le ministre de l'éducation Benoît Hamon, rend possible de concentrer les activités périscolaires, la règle

inchangée étant de ne pas toucher aux 5 matinées de classe obligatoires. De nouvelles constructions d'emplois du temps sont désormais possibles. »

La feuille de route collectivement élaborée a été mise en acte et une nouvelle construction des temps de l'enfant, souhaitée par le comité de pilotage, est mise en œuvre en cette rentrée 2015/2016.



Chronologie des actions conduites pendant l'année scolaire 2014/2015 : le changement, un parcours d'obstacles

- **Comités de pilotage** : quatre réunions permettent de mûrir le projet, 4 décembre 2014, 24 février 2015, 17 mars 2015, 9 avril 2015 (comptes-rendus sur le site de la commune)
- **Enquête auprès des familles et des assistantes maternelles** : en avril 2015, les parents d'élèves consultent les parents et les nounous ; les projets en cours reçoivent une large adhésion, les inquiétudes sont prises en compte (67% de réponses en maternelle – 83% en élémentaire) (comptes-rendus sur le site)
- **Deux conseils d'écoles extraordinaires prennent acte de la demande de modification** : 30 avril 2015
- **Dépôt du dossier à l'inspection académique** : 4 mai 2015
- **Première réponse officielle de l'IA** : « la réponse officielle sera donnée le 30 juin – le projet du Touvet ne serait pas accepté »
- **Mobilisation des acteurs du comité de pilotage** : le retour de l'Inspection Académique suscite l'incompréhension ; les délais sont inacceptables (on ne peut attendre le 30 juin pour organiser la future année scolaire), les arguments sont liés à des lectures contestables des textes législatifs. Le paradoxe qui revient à pénaliser les communes qui sont entrées dans la réforme la première année semble inacceptable. Courriers, relances, mails, appels téléphoniques, ... des parents d'élèves, des membres du comité de pilotage, du Maire, du député.
- **Réunion publique** : le 23 juin, parents, enseignants et élus expriment fortement leur incompréhension et leur colère
- **Nouvelles actions concertées et intervention directe auprès de M^{me} FIS par Madame le Maire**
- **Acceptation** : le CDEN du 30 juin accepte notre demande et valide la nouvelle organisation du temps scolaire dans les 2 écoles du Touvet
- **Courrier officiel de l'Inspection Académique** : mi-juillet 2015.



Pourquoi changer au bout de deux ans ?

La question est légitime et c'est un long travail de réflexion et d'analyse qui a présidé aux choix faits. Parents d'élèves, enseignants, personnels de la commune, élus, ont construit une nouvelle organisation des temps scolaires en s'appuyant sur l'analyse de ce qui est expérimenté depuis septembre 2013, en s'inspirant de diverses expériences menées dans d'autres communes, en se saisissant des nouvelles dispositions réglementaires.

Un long face à face s'est installé avec l'Inspection Académique, les échanges ont parfois été rudes, il a fallu beaucoup de ténacité pour faire entendre la position atypique de la commune.

Le Touvet est une des rares communes ayant appliqué la réforme dès 2013 et demandant une modification au bout de 2 ans. Pour faire advenir ce qui paraissait utile pour les enfants du Touvet, la solidité des convictions et la force du travail partagé ont été déterminantes.

La municipalité souhaite vraiment remercier François Brottes, alors encore député de la V^{ème} circonscription de l'Isère, pour ses

nombreuses interventions et son dialogue permanent avec Madame l'Inspectrice d'Académie. Elle remercie bien sûr les parents d'élèves et leurs représentants de leur soutien et de leurs encouragements ; et la nouvelle inspectrice d'Académie, Madame Fis, qui a accepté d'échanger longuement avec le maire et de proposer une issue favorable à ce conflit larvé.

Sans oublier les enseignants qui, tenus par leur devoir de réserve, ont néanmoins été très mobilisés tout au long de la réflexion et lors des comités de pilotage.

Malgré les nombreuses difficultés, l'organisation des services a permis d'être efficace pour recueillir les inscriptions de tous les enfants (pour les temps de cantine, pour les garderies du soir et du matin, pour les temps péri-éducatifs), et ainsi organiser du mieux possible la rentrée scolaire. La capacité d'adaptation des agents municipaux doit être saluée tout comme la patience active des enseignants et des parents d'élèves.

La nouvelle organisation des temps

École maternelle

	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
Lundi	Périscolaire	Classe	Pause déjeuner	Classe	Périscolaire	
Mardi	Périscolaire	Classe	Pause déjeuner	Classe	Périscolaire	
Mercredi	8h00	9h00	12h00			
	Périscolaire	Classe				
Jeudi	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
	Périscolaire	Classe	Pause déjeuner	Péri éducatif	Périscolaire	
Vendredi	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
	Périscolaire	Classe	Pause déjeuner	Classe	Périscolaire	

Les avantages de cette nouvelle répartition des heures de classe sont nombreux.

Elle permet de :

- Diminuer la fatigue des enfants : le jeudi après-midi est perçu par l'équipe de la maternelle comme temps où les enfants sont fatigués. Le vendredi est écarté car il générerait une coupure trop longue, préjudiciable à l'enfant.
- Retrouver un temps de contact enseignantes-parents à 16h30, 3 jours par semaine
- Retrouver du temps de classe après la sieste de l'après-midi
- Permettre des activités péri-éducatives plus adaptées et plus diversifiées.



École élémentaire

	7h30	8h30	11h45	13h45	16h30	18h30
Lundi	Périscolaire	Classe	Pause déjeuner	Classe	Périscolaire	
Mardi	7h30	8h30	11h45	13h45	15h	16h30
	Périscolaire	Classe	Pause déjeuner	Classe	Péri éducatif	Périscolaire
Mercredi	8h00	9h00	12h00			
	Périscolaire	Classe				
Jeudi	7h30	8h30	11h45	13h45	16h30	18h30
	Périscolaire	Classe	Pause déjeuner	Classe	Périscolaire	
Vendredi	7h30	8h30	11h45	13h45	15h	16h30
	Périscolaire	Classe	Pause déjeuner	Classe	Péri éducatif	Périscolaire

Avantages de cette nouvelle organisation, permettant de :

- Gagner en sérénité avec moins de pression pour gérer l'enchaînement entre temps scolaire et temps péri-éducatif
- Faciliter l'organisation d'activités et de sorties scolaires lors des 2 après-midi de temps scolaires allongées
- Donner davantage de temps pour les activités pour améliorer leur contenu.



Ce qui va changer :

- La nouvelle organisation permet de différencier les rythmes à la maternelle et à l'élémentaire : c'est un élément majeur pour prendre en compte des rythmes de vie bien différents.
- Elle permet de mettre en phase les sorties des élèves et les transports collectifs et ainsi de redonner à la Communauté de Communes la charge qui lui incombe.
- Le jeudi après-midi sans classe à la maternelle offre une coupure dans la semaine ; il devrait permettre de diminuer la fatigue des enfants et ceci sans nuire à l'assiduité des élèves.
- Le jeudi après-midi à la maternelle devient un temps facultatif choisi par les familles ; il sera consacré aux activités péri-éducatives construites par la commune ; temps calmes et activités se succéderont, encadrés par les ATSEM avec l'appui d'intervenants ponctuels.
- Les activités péri-éducatives à l'élémentaire sont regroupées sur deux jours, le mardi et le vendredi : avec moins d'émiettement et plus de contenu, avec une organisation simplifiée (moins d'inscriptions, déplacements facilités, transports scolaires en adéquation), les bienfaits de la nouvelle organisation seront sensibles pour chacun, enfants et adultes.



Ce qui reste :

- Tous les enfants ont 5 matinées de classe, temps efficaces selon les équipes enseignantes.
- Pour les élèves de maternelle, le respect des rythmes biologiques et du temps de sieste est essentiel. Les plus jeunes de la maternelle sont couchés dès la fin du repas pris à la restauration scolaire. Ils finissent la classe à 11h30 (décalée par rapport à l'élémentaire) pour un accueil spécifique petits à la cantine.
- Les activités péri-éducatives demeurent conçues dans une démarche alliant découverte et prise d'autonomie ; elles s'intègrent dans les ambitions du projet éducatif territorial.
- Le comité de pilotage du PEDT demeure le lieu du dialogue permanent pour veiller à la cohésion et à la cohérence des actions menées.

Les activités péri-éducatives (après l'école)

Les activités péri-éducatives — parfois nommées TAP, temps activités pédagogique ou NAP nouvelles activités pédagogiques — sont nées avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes de l'enfant. Elles prennent place dans les temps libérés par la réorganisation des temps scolaires, elles relèvent d'une obligation pour les communes.

Le Bulletin Municipal de septembre 2014 posait de premiers constats :

« Les propositions d'activités évoluent. La commission environnement du village construit des cycles autour des oiseaux, les animateurs du centre de loisirs préparent des activités multimédia, des ateliers jeux réuniront les résidents de la maison Saint-Jean et des élèves des classes élémentaires, une nouvelle discipline sportive entre dans les cycles, le badminton, le judo se fera dans de meilleures conditions au gymnase du collège, des activités créatives se tiendront à la bibliothèque... »

Objectifs atteints !

La plupart de ce qui a été réfléchi par le Comité de pilotage a été tenu. La mise en place d'activités multimédia, pas suffisamment aboutie, pourra trouver un vrai espace dans la nouvelle organisation.

L'année scolaire a été jalonnée par de multiples découvertes offertes aux enfants. Des activités diverses ont été proposées, sur les 4 jours, dans les 2 écoles, mises en place grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux. Aux côtés des agents municipaux (animateur, Atsem ou bibliothécaire) se sont mobilisés tout au long de l'année, des éducateurs sportifs, des membres de commissions extra-municipales, des enseignants, des intervenants individuels, des membres des associations locales. Tous ont partagé du temps et des savoir-faire avec les enfants.



Foot



Arts plastiques



Kamishibai

Les activités, une foison d'initiatives

Sports : foot, judo, badminton, activités physiques diverses

Activités nature/environnement : fabrication de mangeoires et nichoirs, jardinage, plantation de tulipes

Activités artistiques/créatives : théâtre, chant, invention d'histoire en kamishibai, chorale, art plastique, bricolages en tous genres...

...et aussi des jeux d'intérieur et de cour, des lectures et des comptines, des rencontres à la maison Saint Jean et du temps pour les devoirs.

220 enfants ont été concernés (85 de la maternelle et 135 de l'élémentaire) ; 234 heures d'accueil (36 semaines x 6h30) ; 32 animateurs et intervenants divers.

De nombreuses idées alimentent la construction des projets pour 2015/2016 :

Faire de la place au multimédia, à la vidéo, pour favoriser l'expression des enfants / monter un projet culturel autour du patrimoine du village / approfondir les actions liées à l'environnement...

L'implication des associations est un atout majeur dans la construction du dispositif.

Les associations sont le terreau où se développent des compétences, où s'expriment des volontés de « faire ensemble ». Les activités péri-éducatives sont irriguées par ces forces vives qui permettent de mettre en action la réforme des rythmes scolaires.

Un grand merci à l'AS Grésivaudan football, au Touvet Judo, à l'Atelier du pont des arts, au club détente et loisirs, aux Grappashow, et la liste n'est pas exhaustive.

Grâce à ces activités : les enfants font connaissance avec des adultes du village, des adultes découvrent des enfants, des enfants découvrent de nouvelles activités, des activités deviennent

des passions, des passions se partagent (la passion du jardinage), des valeurs s'incarnent dans des actions concrètes (fabrication de mangeoires et nichoirs pour les oiseaux), des projets collectifs aboutissent (le projet tulipes du conseil municipal d'enfants), des professionnels élargissent leurs pratiques (bibliothécaire, atsem, enseignant)...

Quelques idées fortes guident les choix, comme s'adapter aux besoins de l'enfant, ajuster les propositions à l'état de réceptivité du jour, savoir proposer mais ne pas être dans le « trop », inviter les enfants à la découverte mais aussi leur laisser des marges d'autonomie et de choix... tels sont les maîtres mots que le comité de pilotage veille à mettre en application.



Jeux de cour



Théâtre



Jardinage

La réorganisation des transports scolaires

Les bus du matin et du soir entre La Frette et les écoles sont gérés par la Communauté de communes. Un accompagnateur ou une accompagnatrice dont le poste est financé par la commune est présent pour veiller sur les enfants. Les horaires d'école ayant été harmonisés à 16h30, les enfants peuvent à nouveau emprunter les lignes régulières à 16h30 entre les écoles et La Frette. La liaison en minibus établie par la commune l'an dernier n'a donc plus lieu d'être.

La rentrée 2016 a été un peu chaotique, notamment à cause de la nouvelle délégation de service publique de la Communauté de communes. Un grand merci aux parents compréhensifs et à tous ceux qui ont veillé à ce que les enfants arrivent à bon port.



La restauration scolaire : une exigence au quotidien

Le marché de la restauration scolaire est renouvelé, dans un souci permanent d'amélioration de la qualité des repas proposés aux enfants à la cantine.

Nous souhaitons encore plus favoriser un approvisionnement local et de qualité. Le cahier des charges met ainsi l'accent sur la fourniture de composantes biologiques variées et locales, privilégiant les fournisseurs locaux et régionaux pour les produits répondants aux critères « bio » comme pour les autres. Les enfants se verront ainsi proposer par l'entreprise Scolarest retenue, au moins une composante biologique par repas dès la rentrée 2015. Des temps d'animation et d'éducation alimentaires seront aussi au rendez-vous. Cette approche s'inscrit dans une réflexion plus globale de l'équipe municipale et des agents visant à systématiser une démarche écoresponsable, sociale et solidaire pour tous. Nous serons vigilants et veillerons au respect des engagements pris !



N'hésitez pas à nous faire remonter d'éventuels dysfonctionnements constatés !

L'organisation des services

Directeur des accueils de loisirs

et de la vie scolaire : Walter Bourdenet

Adjoint administratif : Catherine Baré

Une nouvelle organisation des services est effective depuis juillet, en phase avec l'architecture et le sens du PEDT. Sont regroupés dans une même entité les services offerts aux enfants d'âge scolaire, que les services soient périscolaires (garderies du matin et du soir, cantine, activités péri-éducatives) ou extra-scolaires (accueils de loisirs du mercredi et des vacances, vendredis jeunesse). Tous les personnels en charge des temps d'activités travailleront avec une direction commune et donc une cohérence accrue.

Walter Bourdenet devient le directeur des accueils de loisirs et de la vie scolaire, secondé par une adjointe administrative, Catherine Baré.

Les accueils de loisirs au Touvet :

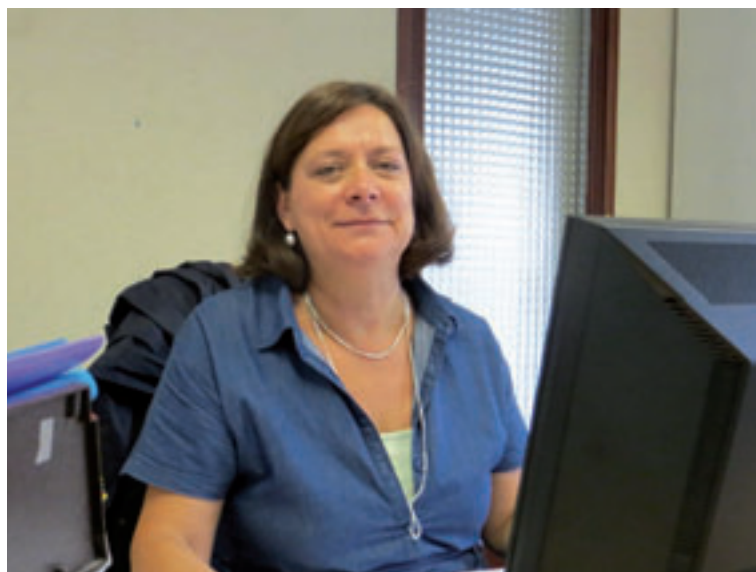
- Centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

- Accueil péri-éducatif maternelle (le jeudi après-midi) et élémentaire (le mardi et le vendredi de 15h à 16 h30)

Chaque accueil de loisirs est déclaré auprès de la CAF, avec qui sont construits annuellement projets et évaluations, tant pédagogiques que financiers.



Walter Bourdenet dirige depuis trois ans le centre de loisirs des Grappaloups. Il met en œuvre le PEDT, avec la définition des orientations stratégiques, la construction des offres pédagogiques et la responsabilité des équipes d'animateurs et d'atsem.



Catherine Baré vient de la région parisienne où elle occupait déjà le même type de poste. Elle assure la relation parents pour la gestion des inscriptions et les facturations – relation écoles et accueils de loisirs pour les achats de fournitures, les achats de prestations, le suivi des conventions – organisation de l'entretien des locaux.



Rentrée 2015 : le principal Daniel Kotowski accueillant les élèves de 3^e

La Pierre Aiguille, un collège précurseur et dynamique

Au collège du Touvet, la rentrée est placée depuis trois ans sous le signe de l'enseignement et de l'évaluation par compétences. Cette mise en œuvre est partie d'un constat : le décrochage de beaucoup d'élèves de 4^e du fait d'un poids de l'échec trop important pour eux. Le système de notes a donc été remplacé par l'acquisition de compétences. L'objectif est de diminuer le stress des élèves et d'augmenter leur estime d'eux-mêmes. Ce changement dans la façon d'enseigner et d'évaluer a obtenu l'adhésion des enseignants comme des parents. Il est trop tôt pour un retour d'expérience complet, mais l'équipe enseignante observe que les élèves se sentent mieux : ils ne sont pas meilleurs mais ils ne baissent jamais les bras. Le collège La Pierre Aiguille est aujourd'hui le seul collège de l'Isère entièrement en évaluation par compétences.

Décidément ouvert à l'expérimentation, le collège instaure cette année le livret numérique « L'SUN » (Livret Scolaire Unique Numérique), développe également l'utilisation des tablettes numériques, très utiles notamment pour les élèves souffrant de troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, hyperactivité), tandis qu'une classe de 6^e va être évaluée sur le socle commun des compétences et connaissances. Enfin,

plusieurs professeurs ont accepté d'être « enseignants-pilotes » de la réforme dans les collèges ce qui se traduit par la mise en œuvre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) dès cette année sur deux classes avant l'entrée en vigueur de la réforme au plan national à la rentrée 2016.

De nombreux projets sont également prévus tout au long de l'année. Fin septembre début octobre, les 6^e partent en classes transplantées deux jours en Chartreuse pour apprendre à vivre ensemble. Des échanges linguistiques avec l'Allemagne ont lieu en octobre (visite Outre-Rhin des jeunes Français) et en avril (venue des jeunes Allemands). Et tous les élèves font un stage en entreprise en février. Le collège poursuit ses actions dans le domaine de la santé, à travers la sensibilisation des classes de 3^e aux risques liés aux conduites addictives (tabac, alcool, cannabis, écrans...), ou encore dans le domaine de l'égalité et du respect filles / garçons auprès des élèves de 4^e.

Tous les collégiens de La Pierre Aiguille courent le Cross du Collège au Bresson le mardi 13 octobre après-midi. N'hésitez pas à venir les encourager !



Le collège en chiffres

- 634 élèves
- 24 classes / 6 classes par niveau
- 46 enseignants
- Taux de réussite au brevet 2015 : 95%
- Champion de France scolaire de snow et de gymnastique par équipe
- 4^e aux championnats de France scolaire de ski et d'escalade par équipe

Les associations : des partenaires privilégiés de la vie de la commune

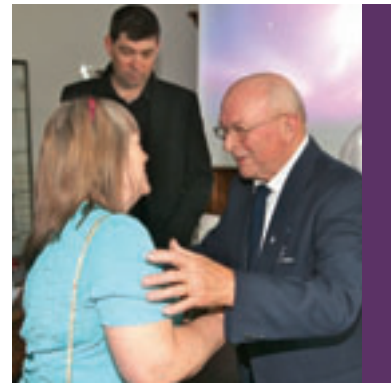
Depuis 2008, la commune du Touvet mène une politique associative ambitieuse, car la majorité municipale a la conviction que les associations sont un socle solide de la vie de notre village. La commune cherche toujours à être accueillante et ouverte à un grand nombre d'associations. En sept ans, plus d'une dizaine d'associations se sont installées au Touvet : Acti'March, Le Touvet Dantan, Apprendre Comprendre Réussir, Futsal, Colobane, les Tire-Clous du Grand Manti, le Push poker, Dravie Sport Nature, Grési'savate, etc. Michel Nolly, adjoint à la Vie associative est toujours à l'écoute et à la recherche de solutions quand des activités nouvelles souhaitent se monter au Touvet. Et les résultats sont là.



Un réseau associatif dynamique et performant

Cette année encore, la 23^{ème} édition du Forum des Associations a permis de mesurer la richesse du tissu associatif du Touvet. Pas moins de douze récompenses pour distinguer des performances et des classements dans des domaines très différents. « Par Équipe », les « benjamins » de l'Alliance Judo Grésivaudan sont arrivés 1^{ers} du championnat départemental Isère ; les « seniors » de l'ASG foot ont fini 1^{ers} du groupe en championnat de 3^{ème} division et accèdent à la 2^{ème} division ; les « cadets » du RCTP sont champions des Alpes 2014-2015 ; la « promotion B » du Touvet Volley Ball est championne de France FSGT 2015 ; les « féminines 1 » du TCST se sont hissées en pré-national ; les « Régionale 4 » du TTC sont champions de leur catégorie et montent en Régionale 3 ; le Push Poker est vice champion de France de poker ; les « seniors » du Bridge se sont hissés en finales de ligues « senior open » et « senior mixte » après s'être illustrés au niveau District et Comité Dauphiné Savoie. À titre individuel, Loïc Touraine est champion régional de judo « benjamin » en -50 kg, Marius Delabouret est champion régional de judo « benjamin » en -55 kg, Caroline Touraine est championne régionale de judo « minime » en -48 kg et Flavio Mourier est champion de l'Isère, champion Rhône-Alpes et champion sud-est de tennis de table dans la catégorie « poussin ».

Grâce à ses associations, la commune a d'ailleurs été distinguée : illustration du dynamisme des associations, Le Touvet s'est vu remettre le trophée 2014 de la commune de moins de 3500 habitants la plus sportive de l'Isère. Le Président du Comité départemental des médaillés de la Jeunesse et des Sports, Michel Ponal a remis une récompense du Conseil Municipal à chacune des associations sportives du Touvet : l'ASG, l'ASTT 38 Foot, Grésifreeride, la Gymnastique volontaire, le Touvet Basket, le Touvet Judo, les Tire-clous du Grand Manti, le Petit Conservatoire de Danse du Grésivaudan, le RCTP, le Tennis Club Saint Vincent-Le Touvet, le Tennis de Table du Grésivaudan, le Touvet Badminton, le Touvet Volley Ball, Yoga et Relaxation. Et la commune a été dotée d'un imposant trophée. « Le sport, c'est le collectif, l'exigence, le dépassement de soi, la performance et cela concerne tous les âges. Cette récompense, nous la devons aussi aux associations et aux bénévoles » a tenu à rappeler le maire Laurence Théry lors de cette cérémonie.



Une vitalité associative favorisant l'économie locale et le lien social

De façon évidente, la dynamisation de la vie collective et du lien social passe par un soutien fort aux associations. Leurs activités et les manifestations qu'elles développent répondent à des objectifs plus larges que la seule vitalité associative : soutenir les commerces de la commune, favoriser le lien social et intergénérationnel pour que la vie de notre village soit riche de rencontres et d'échanges. La commune sollicite la participation des associations aux manifestations communales, accompagne les initiatives associatives et favorise les synergies entre les différents acteurs locaux. Ainsi le Pont des Arts et l'association Marc Simian participent à la réussite de Macadam. Tout le monde se souvient de la participation du Touvet Volley au festival Place Libre l'année dernière. Le Club du Beaumont organise des excursions culturelles en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'association Yoga et Relaxation est intervenue pour des cours de sophrologie à la Maison Saint-Jean. Toutes ces coopérations bénéficient à la fois à la commune et aux associations. Elles créent des liens au-delà du milieu associatif. Tout cela nécessite une énergie importante de tous les acteurs bénévoles et associatifs comme des agents municipaux, des élus... Là encore le résultat est là et se mesure à l'aune du dynamisme des événements de la commune.

La municipalité a créé et soutient un grand nombre d'événements. Macadam Peinture permet aux associations de mettre en valeur leurs savoir-faire. Cette manifestation artistique intergénérationnelle est sans équivalent sur notre territoire et rencontre un important écho, contribuant au rayonnement de notre village. Le festival Place Libre permet également l'expression artistique sous diverses formes.

Il s'installe comme un rendez-vous incontournable des arts de rue dans le Grésivaudan et concourt à la renommée du Touvet. La Fête de la Musique est l'occasion pour petits et grands, dans tous les styles musicaux, de montrer à tous ce qu'ils ont pu apprendre dans l'année. Lors de cette manifestation, c'est au moins 4 associations représentant près de 500 adhérents qui profitent des scènes installées par la commune sur nos deux places.

Les ventes associatives s'organisent au marché le samedi matin et dépassent le seul cadre communal.

Les événements des associations rythment aussi l'année : le Sou des Écoles avec le vide-grenier, le marché de Noël, le carnaval, la fête des écoles ; le Comité des Fêtes et les fenêtres de l'Avent, le Père Noël, la vogue, les feux de la Saint-Jean... Ajoutons le vide-grenier des pompiers, le Touvet Dantan et son salon de la carte postale, le Salon des Vins et de la Gastronomie de Grésivaudan Évasion, le Salon du bien-être, et pour finir la saison en beauté, le Grésiblues ! L'accueil de la commune ne se limite pas aux associations du Touvet, puisque dans la mesure du possible nous accueillons aussi des événements d'associations extérieures, souvent au Bresson : les concerts des Voix timbrées, la Zumba Rose de Step By Step...



Les associations au cœur du projet éducatif

La commune considère les associations comme des acteurs de la vie municipale et les implique dès que cela est possible. Ainsi lors de la mise en place des rythmes scolaires, les associations ont été placées au cœur du projet éducatif. D'abord pour ménager leurs activités compte tenu de nouveaux temps scolaires et ensuite pour leur proposer d'animer les temps périscolaires ou les ateliers péri-éducatifs. Aujourd'hui, elles sont nombreuses à intervenir avec la municipalité : l'A.S. Grésivaudan Football, Détente et Loisirs, le Touvet Judo, le Pont des Arts, ou encore le Petit Conservatoire de Danse du Grésivaudan. Les enfants du Touvet bénéficient d'activités variées menées par des gens compétents et passionnés. En retour, les associations sont plus visibles et les initiations proposées dans les temps périscolaires induisent souvent une augmentation des adhérents.

Un soutien financier et logistique fort

La commune apporte un soutien direct aux associations avec une enveloppe de 50 000 € de subventions votée cette année au conseil municipal du 11 mai. Les contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations de l'État n'ont pas épargné les associations et le budget associatif a été diminué de 10%. La politique menée depuis 7 ans et l'engagement très rigoureux des associations permettent d'avoir une situation très saine des associations sur le plan financier. Certaines ont 2 ou 3 ans de sécurité financière, quel que soit le montant de leur budget, pour certains très conséquent. C'est donc la solidarité qui a prévalu cette année. Ainsi peu de subventions ont augmenté, beaucoup d'entre elles ont baissé. Le rééquilibrage de cette année n'augure en rien de ce que sera l'année prochaine. Le « lissage » des subventions en 2015 doit nous permettre d'aider les associations qui en ont le plus besoin sans en mettre en danger aucune, y compris à moyen terme. Toutes les associations ont été associées à cette décision et toutes ont bien compris la nécessité de la période. Qu'elles en soient remerciées. Certaines comme le Yoga et l'UMAC, conscientes de cette réalité, n'ont pas déposé de dossier cette année, en toute connaissance de cause. D'autres ont accepté de ne percevoir aucune subvention de fonctionnement mais se sont vu attribuer une subvention d'investissement, comme le tennis de table, la ludothèque ou le basket-ball, pour se doter en matériel.

Au-delà de ces aides financières directes, la commune, autant que faire se peut, met à disposition des équipements communaux qu'elle réhabilite et entretient. Par exemple le coût de l'utilisation et d'entretien de la salle du Bresson pour les associations est évalué à 74 000 € par an, les équipements extérieurs, terrains de foot, de tennis et de rugby à 32 000 €. La location des gymnases intercommunaux du collège produit une facture de 36 000 € par an acquittés à la Communauté de Communes du Grésivaudan. Compte tenu de la vocation intercommunale et du rayonnement territorial de nombre des associations du Touvet, le Conseil Communautaire devrait envisager une clé de répartition plus juste pour que les frais des gymnases ne soient plus supportés par la seule commune du Touvet. Les services directs aux associations, c'est aussi un référent administratif présent deux 1/2 journées par semaine à la Maison des Associations (MDA) inaugurée en 2012. Ce qui représente 17 000 € par an.

Nouveauté : depuis la rentrée, Dolorès Massias remplace Catherine Maraud et vous accueille à la maison des associations les mercredis de 14h à 19h et les vendredis de 9h à 12h.



Originaire de Vendée, Dolorès Massias est installée au Touvet avec son mari et ses trois enfants depuis février dernier. Elle s'occupait précédemment de la gestion administrative dans un EHPAD.

À tout cela, il convient d'ajouter l'usage de salles communales : salles d'évolution de l'École maternelle, des Grappaloups, des ailes sud et nord de l'École des 3 Cours, utilisées près de 2 000 heures par an.

Les services municipaux sont aussi mobilisés dans des situations critiques, comme le déménagement de l'École de Cordes du clos Schmitt vers l'école primaire. L'association a pu ainsi continuer son activité presque sans interruption. Merci aux agents des services techniques toujours efficaces. Le soutien logistique est donc soutenu et comprend le prêt de matériel et l'aide à l'organisation de beaucoup de manifestations.

NOUVEAU : à ce propos, il convient de rappeler que les associations doivent prévoir quelques bras quand elles viennent retirer du matériel aux Services Techniques car enlèvement et restitution se font à compter de cette rentrée auprès de Dolorès Massias exclusivement le lundi matin de 8h à 10h et le vendredi de 15h à 16h15 sur rendez-vous. Les agents des Services Techniques ne seront donc pas présents.

De nouveaux équipements pour l'avenir

Les besoins des associations évoluent ; la capacité de nos lieux d'accueil doit aussi s'amplifier. Ainsi de nouveaux équipements à la mesure des ambitions de la commune devraient voir le jour dans les années qui viennent.

Très rapidement, dès cette rentrée, ce sont dans des locaux tous neufs que l'École de Cordes va s'installer. Cet été la commune a fait aménager les combles de l'aile sud de l'école élémentaire. Et grâce à la grande compréhension d'English is Fun et à l'adaptabilité de l'école de musique, ces locaux seront désormais partagés entre les deux associations.



La rénovation de l'ancienne garderie en pôle artistique, menée de main de maître

par Dominique Guillon, Patricia Jacquier, et les membres du comité de pilotage ont permis d'engager les travaux au début du mois de septembre. Si le chantier se déroule normalement, les usagers du pôle, dont le Pont des Arts et Détente et Loisirs, pourraient emménager au début de l'année 2016.

Le travail se poursuit autour de deux bâtiments d'accueil, plus modernes et plus performants énergétiquement, pour le rugby et pour le foot. Les associations participent à l'élaboration de ces projets. Le projet de remplacement du terrain de football stabilisé en terrain enherbé témoigne aussi de l'engagement de la municipalité.

À plus long terme, c'est la réfection de la salle du Bresson qui est programmée. Les réflexions autour d'un aménagement de salle de spectacle à l'intérieur et à l'extérieur se poursuivent.

Promouvoir et valoriser

La commune contribue également à la promotion et à la communication des associations par le biais du journal municipal et surtout du mensuel Le Touvet Animations. Elle édite un livret et un annuaire numérique des associations recensant toutes les activités que l'on peut pratiquer au Touvet. Elle organise également le Forum des Associations en début d'année scolaire. C'est aussi l'occasion d'échanges informels avec les élus et entre les associations.



Budget 2015

Depuis 2008, la municipalité s'attache à préserver une situation financière saine de la commune tout en développant des services publics de qualité et en créant des équipements structurants. L'élaboration du budget 2015, adopté par le Conseil Municipal le 23 mars dernier, a malgré tout été rendue très complexe, car l'État a décidé d'associer les collectivités locales aux efforts engagés pour redresser les finances publiques. Ainsi, les dotations de l'État à la commune vont diminuer fortement de 2015 à 2018 : soit 66 288 € par an en moins sur l'ensemble de la période.

Dans ce contexte, la majorité municipale s'est fixée comme objectifs de préserver le service public rendu à tous et les investissements d'avenir pour Le Touvet, tout en maîtrisant la gestion budgétaire sans augmenter les impôts pour la 8ème année consécutive. Ainsi, cette année, pour la première fois, les dépenses de fonctionnement de la commune devraient baisser de 5%.

À savoir

Le budget d'une commune se divise en deux sections : le budget de fonctionnement (dédié aux services nécessaires à la vie des habitants et au fonctionnement des services municipaux) et le budget d'investissement (consacré aux structures et infrastructures nouvelles, à la maintenance et au renouvellement du patrimoine communal).

L'éventuel excédent dégagé en fonctionnement, après remboursement de l'annuité de la dette, contribue, avec d'autres recettes d'investissement, au financement des projets d'investissement (soit 630 000 € prévus en 2015).

Cette rigueur budgétaire permet même à la commune de dégager un excédent consacré, avec d'autres recettes d'investissement, au financement, à hauteur de 630 000 €, des projets d'investissement prioritaires, sans recours à l'emprunt, comme la reconstruction de la gendarmerie, le développement de la ZA du Bresson ou la réhabilitation du patrimoine bâti de la commune.

Ce budget primitif a été adopté par le Conseil Municipal du 23 mars.

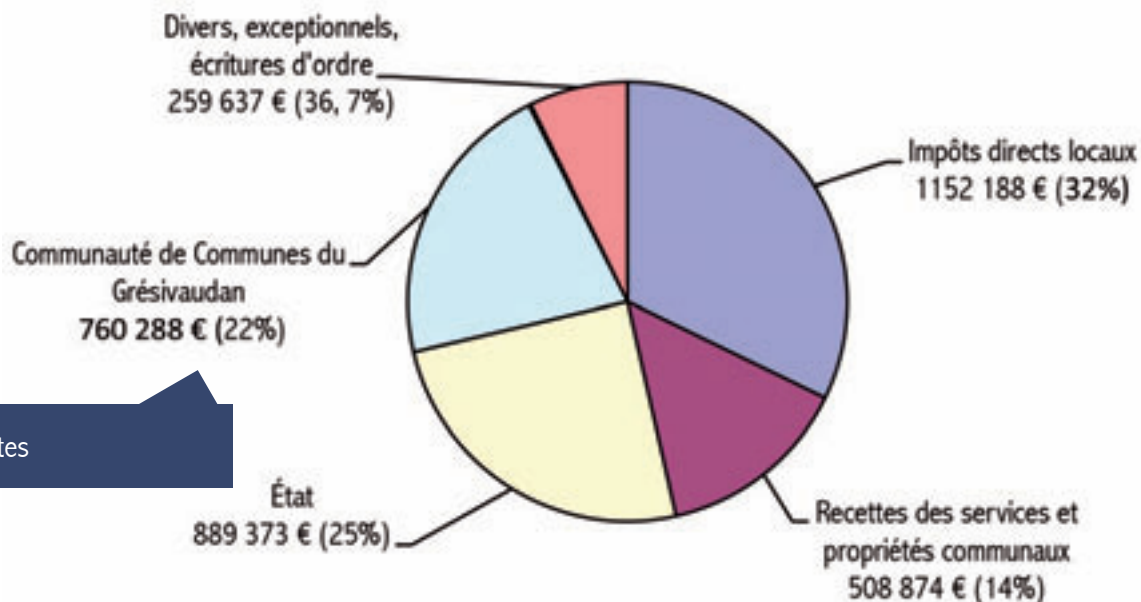
L'évolution des charges et des produits de la commune

Une intégration des baisses de dotation dans les recettes de fonctionnement qui passent de 3,95 M€ au BP 2014 à 3,75 M€ au BP 2015

L'effort demandé se traduit pour la commune par une baisse de 19% (soit 79 000 €) de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État aux collectivités.

Dans le même temps, l'Attribution de Compensation (AC), versée par la Communauté de Communes du Grésivaudan en retour de la fiscalité professionnelle unique qu'elle perçoit sur le territoire de ses communes membres, est stable à 670 288 €.

En parallèle, le prélèvement pour le Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) continue d'augmenter (+39%) : le Touvet y contribue à hauteur de 52 000 € en 2015 (contre 37 289 € en 2014). Cette charge pèse globalement sur le niveau des recettes et vient en diminution. C'est la traduction du principe de solidarité nationale entre les communes et intercommunalités les plus dynamiques économiquement et les autres.



Répartition des recettes

Des dépenses de fonctionnement en baisse

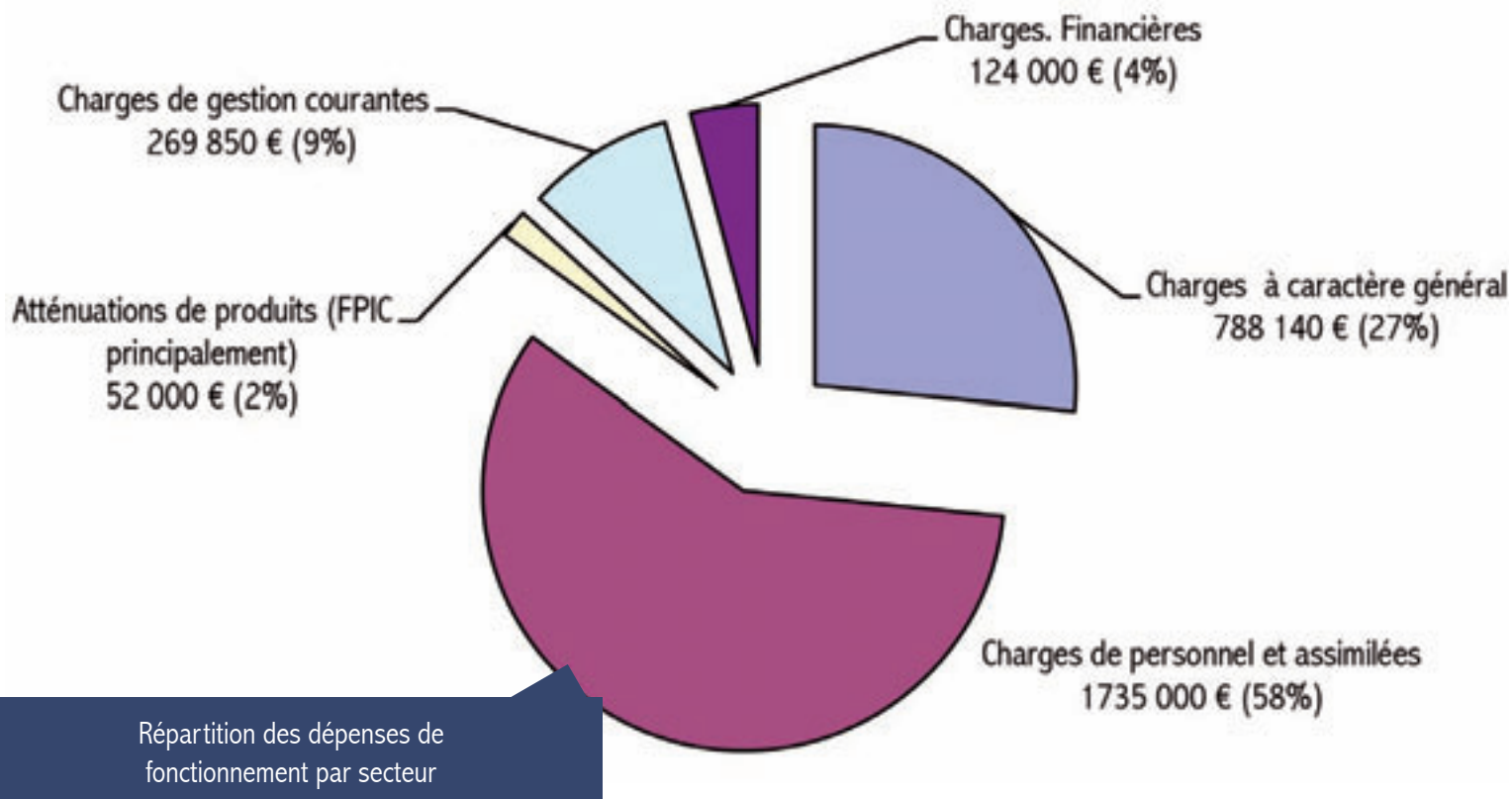
3,75 M€ au BP 2015 contre 3,95 M€ au BP 2014

La municipalité ne peut pas laisser la situation financière de la commune se dégrader. L'année dernière une bonne gestion prévisionnelle a permis de stabiliser les charges de fonctionnement et de dégager une capacité d'autofinancement de 535 000 €. En 2015 il convient d'intégrer et d'anticiper la baisse annoncée des dotations de l'État, pour que la commune dégage un résultat brut courant susceptible de rembourser la dette et de permettre à horizon 2017 de réemprunter pour faire face aux investissements programmés. La réduction des charges de fonctionnement, sans pour autant réduire l'offre de service aux usagers ni dégrader la qualité de service, sous-tend donc l'action de la municipalité pour l'année 2015.

Le poste lié aux charges de personnel atteint 1,735 M€, en baisse de 2% par rapport à 2014 par la mutualisation ou le transfert à la Communauté de Communes, la réorganisation interne des tâches et les départs non remplacés, ou encore les changements de pratiques.

Les charges à caractère général sont quant à elles de 700 970 €, en baisse de 140 000 € (-17%) par rapport au précédent budget primitif, grâce aux économies prévues dans le fonctionnement des services : renégociations de contrats, baisse ou disparition des contrats de locations, substitution des contrats d'entretien, acquisition ou mutualisation de matériels loués, diminution des consommables, développement de pratiques respectueuses de l'environnement et productrices d'économies, progression systématique des gains énergétiques.

La réduction des consommations énergétiques est interdépendante de l'entretien des bâtiments communaux engagé depuis 2008 mais aussi liée à de nouveaux investissements permettant de réduire les charges de fonctionnement de bâtiments trop énergivores. Cette baisse demeure néanmoins tributaire de l'évolution des tarifs, de l'énergie notamment, évolution difficilement prévisible.



À retenir

- Les taux des taxes locales n'augmentent pas pour la 8^e année consécutive : 11,18 % (taxe d'habitation), 22,56 % (taxe foncière sur le bâti), 88,20 % (taxe foncière sur le non bâti).

- Nombre d'années du remboursement de la dette : 7,9 ans

Le poids de l'endettement de la commune reste raisonnable. Il est évalué en nombre d'années permettant au budget principal de rembourser sa dette avec son épargne.

L'investissement en 2015 (2 M€)

Chaque année la commune a des dépenses d'investissement récurrentes ou obligatoires :

- accessibilité : 53 400 €
- plan thermique : 69 000 €
- éclairage public : 30 000 €
- petit patrimoine : 20 000 €
- voirie : 191 000 €
- matériel technique : 25 000 €
- informatique, téléphonie IP, photocopieuse : 25 000 €

À cela s'ajoute un montant d'investissement consacré aux engagements de la municipalité, en fonction des priorités définies ou des urgences conjoncturelles. Compte tenu de la nécessité de diminuer les charges de fonctionnement, de développer les recettes supplémentaires et d'engager la commune dans une réduction de ses consommations énergétiques au regard de l'urgence écologique, il apparaît comme prioritaire pour les deux années à venir de consacrer les excédents dégagés à :

Finaliser le projet de gendarmerie

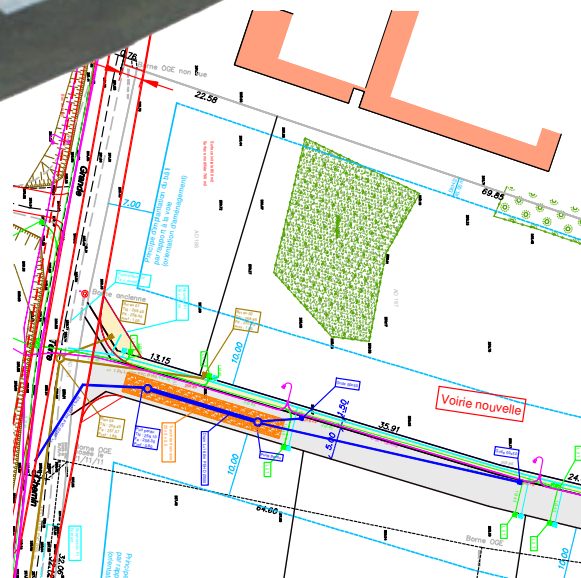
Afin d'accueillir le projet de reconstruction de la gendarmerie du Touvet, la commune prévoit d'acquérir le foncier nécessaire à l'opération et a provisionné 330 000 € à cet effet.



Poursuivre le développement de la zone économique du Bresson

325 000 € ont été inscrits au budget général pour financer la fin de l'aménagement des Arguilles, dont le montant total s'élève à 475 000 €.

Dans le cas où un besoin d'achat de foncier surviendrait, aux Arguilles ou ailleurs, la commune a réservé 70 000 €.



Réhabiliter le patrimoine bâti

220 000 € sont engagés en 2015 pour mener des travaux d'isolation et de sécurisation (création d'un escalier de secours) dans les ailes « sud » et « est » de l'école élémentaire pour un montant total d'investissement de 340 000 €.

Transformer le bâtiment de l'ancienne halte-garderie en pôle artistique et culturel

Les travaux ont commencé. À terme, ce sont 357 m² qui seront dédiés à la pratique des arts plastiques - peinture, sculpture, calligraphie, etc. – et à l'expression artistique – résidence d'artistes, événements culturels... Les principaux bénéficiaires seront les Touvétiens petits et grands qui fréquentent les structures d'accueil communales et les associations à caractère artistique.

Le coût global de cette réhabilitation s'élève à 200 000 €.



Engager l'aménagement de la Grande Rue

Le diagnostic technique et la concertation menés en 2013 ont conclu à la nécessité de partager l'espace pour permettre la cohabitation de tous les modes de déplacements : piétons, voitures, bus et vélos. Pour cela, il est nécessaire de :

- permettre un cheminement piéton continu sur l'ensemble de la Grande Rue répondant aux normes d'accès des personnes à mobilité réduite (PMR)
 - permettre l'accès des commerces aux PMR
 - conserver un double sens de circulation sur l'ensemble de la Grande Rue
 - prévoir un aménagement intégré du stationnement afin d'éviter les stationnements illicites gênant la circulation, et permettre une utilisation optimale des parkings existants
 - maintenir la circulation des transports en commun dans la Grande Rue
 - doubler les aménagements de surface par la reprise totale des réseaux sur la section centrale
 - intégrer une forte dimension paysagère pour requalifier et végétaliser le centre village : les solutions proposées doivent intégrer un traitement qualitatif des aménagements et prendre en compte le patrimoine existant.
- L'aménagement porte sur la section comprise entre l'arrêt EDF au nord et l'intersection de la rue du Magasin. 2015 est consacré au lancement de la maîtrise d'œuvre et aux études pré-opérationnelles.



Construire un garage pour les Services Techniques

Réduire les dépenses de fonctionnement liées à la location d'un hangar en construisant sur la parcelle des Services Techniques une aire de stationnement couverte. Cela permet également de réduire les temps de déplacement des agents.

Coût de l'opération : 70 000 €.

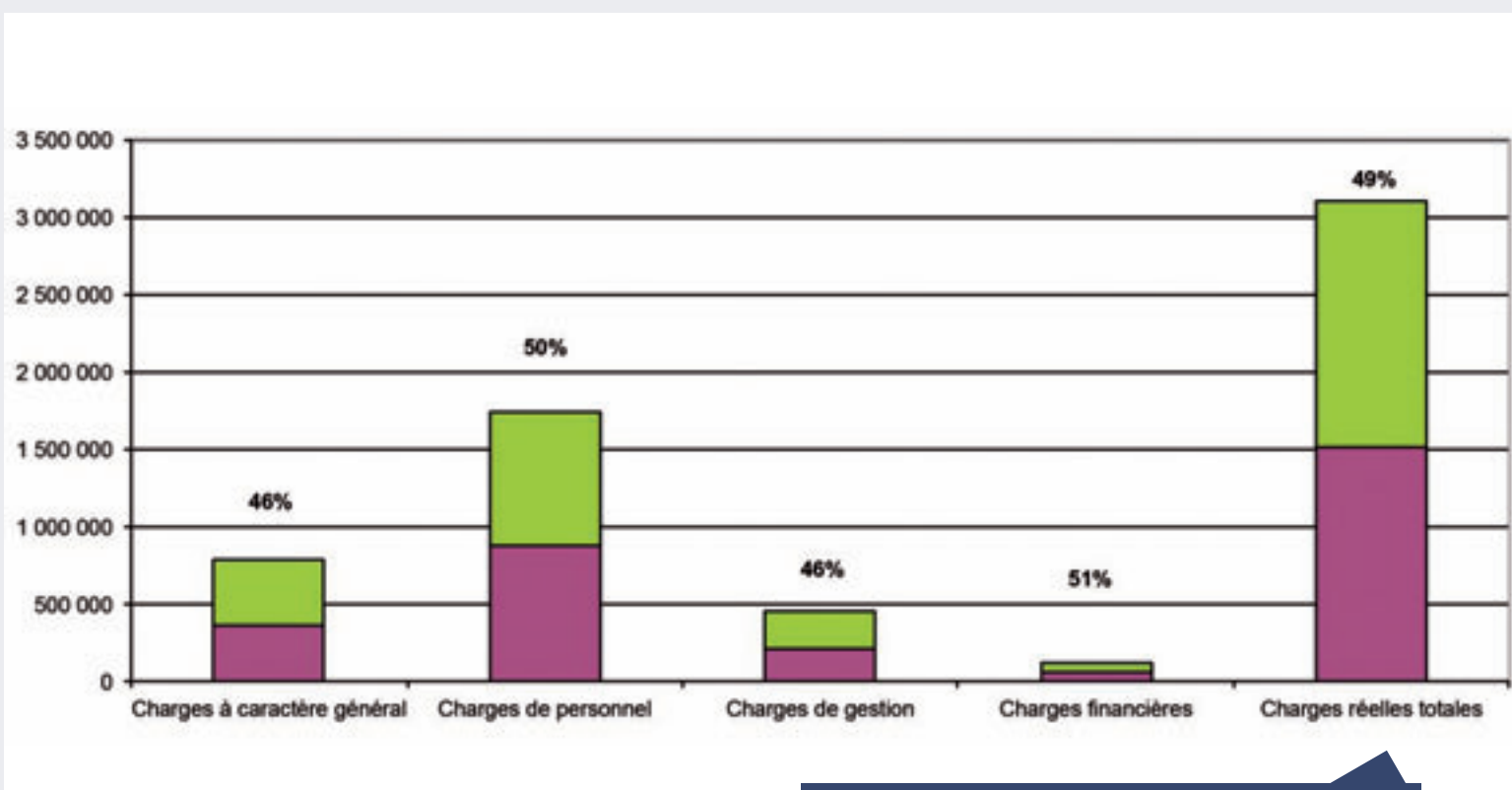


Aire de stationnement des services techniques

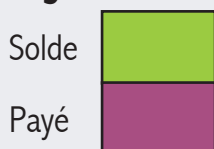
Point d'étape sur la réduction des charges de fonctionnement

Arrêtée à fin juin,

la situation est conforme aux prévisions budgétaires



Légende :



Charges payées et solde (juin 2015)

COMMUNICATION ET CONCERTATION

Visite de quartier : riche échange autour du projet d'aménagement de la RD 29 et de la rue de l'Ancien Tram

Le 4 juillet dernier, la deuxième visite de quartier de la commune a réuni une vingtaine d'habitants des quartiers de La Combe, Beaumont, Le Mollard, l'Ancien Tram et Montabon et cinq élus, au carrefour entre la rue de Beaumont et la RD 29.

La rencontre a permis de présenter les premières réflexions d'une étude d'aménagement autour de la RD 29 et de la rue de l'Ancien Tram. La municipalité souhaitait échanger avec les riverains autour de ce projet visant un triple objectif : sécuriser la zone, diminuer la vitesse et permettre la circulation piétonne. Les riverains présents ont pu réagir aux grandes orientations envisagées pour chacune des portions de la RD29 et de la rue de l'Ancien Tram. L'ensemble des échanges a été transmis au cabinet EGIS, retenu pour cette étude, afin que l'ensemble des remarques soit intégré à la suite du travail technique.

Ce temps d'échange a permis d'aborder le projet de Points d'Apports Volontaires (PAV) des ordures ménagères, mené à l'échelle territoriale

de la Communauté de Communes et la question de l'éclairage public. Les riverains ont interrogé le maire et les élus présents sur divers sujets.

Un compte-rendu de cette visite a été distribué à l'ensemble des habitants du quartier. Il est consultable sur simple demande à la mairie ou sur le site internet de la commune.

Les réunions de quartiers sont un formidable outil de concertation et de démocratie de proximité. La visite du 4 juillet a permis aux riverains intéressés de réagir aux premières lignes d'un projet en cours de construction, de s'exprimer et de faire part de diverses interrogations aux élus.

Tous les quartiers de la commune feront l'objet d'une visite dans les mois qui viennent. Vous serez informés de la date de réunion dans votre quartier par le biais du journal municipal, du site internet et d'une communication spécifique distribuée dans votre boîte aux lettres.



TOUS LES COMPTES-RENDUS DES VISITES DE QUARTIER SONT DISPONIBLES À L'ADRESSE WWW.LETOUVET.COM/VIE-MUNICIPALE/PROJETS-REALISATIONS/INFORMATION-CONCERTATION-ET-PARTICIPATION-CITOYENNE

Réunion publique « Plan Climat Énergie Territorial » jeudi 12 novembre à 20h

La commune a adopté en mars 2013 un Plan Climat Énergie Territorial. Après une phase d'élaboration en 2013 et 2014, il passe en phase opérationnelle. Ce plan concerne les bâtiments (communaux, habitations, entreprises), les transports, l'agriculture, les commerces... Comment consommer moins d'énergie et une énergie plus renouvelable ? Comment s'adapter aux changements climatiques ? Nous sommes tous concernés et acteurs !



Une réunion publique le jeudi 12 novembre à 20h à la mairie du Touvet a pour objet de vous présenter ce plan, de répondre à toutes vos questions et d'échanger avec les habitants du Touvet.

SOLIDARITÉS

Rejoignez les « gilets orange » de la Banque Alimentaire pour la Collecte Nationale, les 27 et 28 novembre 2015

Comme chaque année depuis 30 ans, le dernier week-end de novembre est, pour les Banques Alimentaires, synonyme de générosité. La Collecte Nationale, qui aura lieu les 27 et 28 novembre 2015, appelle à faire don de denrées alimentaires dans près de 9 000 points de collecte (grandes surfaces, écoles, mairies...). L'année dernière, grâce à la mobilisation de tous, 230 tonnes de denrées ont été récoltées permettant de distribuer l'équivalent de 4 millions de repas sur l'Isère. Cette année encore, la Banque Alimentaires a besoin de vous le temps d'un week-end : devenez « gilet orange ».



Les bénévoles, sont le fer de lance de la Collecte pour soutenir les plus démunis

Aujourd'hui encore, la précarité alimentaire concerne environ 14% des Français. Une fois par an, les Banques Alimentaires font appel à la générosité du grand public pour récolter des produits non périssables tels que les conserves de fruits, de légumes, les plats cuisinés, les produits pour bébé, la farine, l'huile, le thé ou le café... Pour que cette chaîne de solidarité soit réalisable, 125 000 bénévoles se mobilisent durant ces deux jours soit l'équivalent des habitants de Fort-de-France, de La Rochelle ou de Valence !

Appel aux bénévoles dans « l'Isère »



En 2014, 3000 bénévoles étaient mobilisés pour la Collecte Nationale dans l'Isère permettant de récolter 230 tonnes de denrées. Pour que la Collecte Nationale 2015 se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous recherchons cette année encore des bénévoles prêts à consacrer un peu de leur temps au service de la solidarité. Pour rejoindre cette grande chaîne d'entraide au service des plus démunis, contactez la Banque Alimentaire de l'Isère.

En savoir plus : <http://www.ba38.banquealimentaire.org>
Contact presse — Communication BAI — 04.76.85.82.50 ou 06.33.27.41.26
Alain Provost : ba380.comm@banquealimentaire.org

Dynamique emploi seniors

L'association AIDER (Activités pour l'Initiative et le Développement de l'Economie Rurale) s'occupe de la formation et l'insertion des publics en difficultés depuis 1991. En cette rentrée 2015, elle met en place, en partenariat avec Pôle emploi et la Région Rhône-Alpes, un groupe de recherche d'emploi « dynamique emploi seniors ».

Le groupe se réunit tous les mardis matins de 9h à 12h à l'espace GAIA, 88 rue du 19 mars 1962 à Pontcharra.

Personnes concernées :

Toute personne âgée de plus de 50 ans, motivée pour travailler en groupe et ayant un projet professionnel défini.

Groupe de 10 à 12 personnes.

Objectifs :

Accéder à un emploi le plus durable possible en s'appuyant sur la prospection intensive et mutualisée des entreprises, grâce à un accompagnement renforcé, individualisé, qui s'appuie sur une dynamique de groupe.

Contenu de l'action :

- Réaliser un inventaire permettant de connaître les compétences opérationnelles
- Se réattribuer tous les éléments moteurs de son parcours personnel
- Mettre en place une dynamique de groupe par la prise de parole, l'échange, le respect et le soutien
- Faire émerger des pistes métiers et engager une recherche de transferts de compétences
- Travailler sur la reprise de confiance en soi et l'estime de soi
- Se réapproprier les techniques de recherche d'emploi adaptées aux cibles professionnelles repérées
- Participer aux rencontres de professionnels, forums emploi, semaine de l'emploi
- Organiser des rencontres avec les professionnels
- Développer les contacts avec le marché du travail local et élargi
- Créer et partager un réseau de rencontres et d'échanges
- Découvrir les réalités professionnelles et confirmer l'intérêt pour le projet par des périodes d'évaluation en entreprise.



pôle emploi
Rhône-Alpes Région



La Maison Saint-Jean au marché du Touvet



Samedi 25 juillet, la Maison Saint-Jean était ravie de présenter sur le marché du Touvet ses nouvelles créations (bijoux, poteries...) ainsi que ses succulentes pâtisseries !

Les résidents remercient chaleureusement tous les acheteurs qui ont ainsi participé à leur projet d'achat d'une borne « mélo » !

Au plaisir... de se retrouver et encore merci à tous !!!

Les résidents et l'ensemble du personnel
de la Maison Saint-Jean

VIE DE LA COMMUNE

Ça s'est passé chez nous - retour en images



Balade sentier thématique et ENS - 13 juillet (photos Marc Tassan)



Cinétoiles - 21 juillet



Festival Place Libre 2015 - 31 août - 1^{er} septembre (photos Claude Sambain)





Fête de la Musique - 22 juin



Retraite aux flambeaux - 16 juillet



Samedi 10 octobre

3^e zumba rose : le Grésivaudan danse et lutte contre le cancer du sein



Pour la 3^e année consécutive, l'association Step by Step s'engage dans la lutte contre le cancer du sein en organisant, dans le cadre d'«Octobre Rose», mois international de mobilisation autour du dépistage, une journée d'information et de sensibilisation le samedi 10 octobre, salle du Bresson au Touvet. La commune du Touvet est partenaire de cette opération et apporte son soutien logistique.

Les objectifs de la manifestation :

- Informer et communiquer autour des cancers du sein et du col de l'utérus
- Rappeler aux femmes que la santé passe aussi par la pratique d'une activité sportive à tous les âges de la vie
- Sensibiliser le plus grand nombre de femmes à la prévention et au dépistage du cancer du sein (mission de l'Office de Lutte contre le cancer - ODLC - Isère)
- Collecter des fonds

Les dons recueillis lors de la journée sont versés intégralement à l'association AGARO, Association Grenobloise d'Aide et de Recherche en Oncologie, pour le soutien des malades et de leur entourage.



Programme du samedi 10 octobre

Deux sessions proposées : matinée ou après midi

P remière session

9h40 : Arrivée des participants et visite des stands, jeux et expo « Octobre rose » avec ODLIC et AGARO
9h55 : Accueil par Solange Bonnaïmé (animatrice sportive de Step by Step)
10h00 : Sensibilisation au dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus via un théâtre forum animé par la troupe des Belettes
10h45 : Information sur l'utilisation des dons recueillis pour l'association AGARO (Mise en place de soutien aux malades et à leur entourage par le biais d'ateliers d'accompagnements thérapeutiques)
11h00 : Cours de Zumba, animé par Solange Bonnaïmé pour Step by Step, professeure certifiée.
12h30 à 13h30 : Buffet offert grâce à nos partenaires
13h30 : Lâcher de ballons porteurs de messages

S econde session

13h45 : Arrivée des participants et visite des stands
13h55 : Accueil par Solange Bonnaïmé
14h00 : Concert participatif avec la chorale du Touvet
15h00 : Sensibilisation au dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus via un théâtre forum animé par la troupe des Belettes
15h45 : Information sur l'utilisation des dons recueillis pour l'association AGARO
16h00 : Cours de Zumba, animé par Solange Bonnaïmé pour Step by Step, professeure certifiée.



À nouveau, battons le record de participation !

Inscrivez-vous sur :
<http://solangebonnaime.zumba.com/zumba-rose>
Mél : zumbarose38@gmail.com
www.facebook.com/ZumbaRose38
Tél. 06 08 78 47 61



Bilan des éditions précédentes

Édition	2013	2014
Nombre de participants	184	259
Fonds récoltés	2626€	4153€

100 % des participations et dons récoltés ont été reversés à l'association AGARO pour financer leurs action en faveur du mieux-être des femmes atteintes du cancer du sein :

> 2013 : Financement d'une partie de l'activité d'une socio-esthéticienne

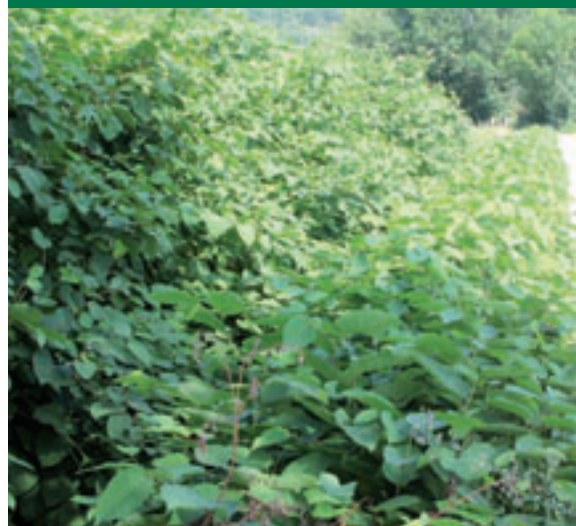
> 2014 : Financement du poste d'une socio-esthéticienne, au CHU de Grenoble, à raison de trois heures par semaine.

Repérer les plantes invasives

La commune du Touvet est concernée par le développement des plantes invasives : la renouée du Japon colonise les abords des cours d'eau (Bresson, canal du Moulin dans la plaine, proximité du péage de l'autoroute) ; l'ambroisie, très allergène, est moins présente dans la commune ; le buddléia est bien implanté le long du Bresson au Vivier. En mai 2014, une conférence à la mairie a permis aux habitants du Touvet de partager plus d'informations sur les plantes invasives. Pour mieux les connaître, une plaquette « Les plantes envahissantes de l'Isère », est disponible à l'accueil de la mairie.

Le 1^{er} juillet dernier, à l'initiative de la municipalité, les acteurs locaux se sont rencontrés pour envisager la meilleure façon de gérer ces plantes. 13 participants, techniciens des communes et des structures de gestion des digues et canaux, élus et membres de la commission environnement ont essayé d'évaluer les implantations et les techniques de lutte recensées et efficaces contre ces plantes envahissantes. Une cartographie précise doit être établie dans la commune et des actions préventives effectuées.

L'ambroisie doit être arrachée ou fauchée avant la mi-août pour éviter les effets néfastes.



Si dans la plaine, vous repérez un pied d'ambroisie (cf plaquette ci-contre et www.ambrosie.info pour la reconnaître), merci de signaler le lieu précis à la mairie, avec si possible des photos de la plante et du lieu, voire les coordonnées GPS.

Il est malheureusement presque impossible d'éradiquer la renouée du Japon quand elle est implantée. Les stratégies de lutte sont souvent onéreuses. Il faut donc limiter son extension par une fauche précoce, des précautions importantes pour éviter la dissémination de ses rhizomes (quelques grammes suffisent), une surveillance régulière et une intervention au plus tôt pour supprimer rapidement par arrachage manuel toute nouvelle implantation.

Arbres têtards

Quel drôle de nom pour des arbres !

C'est leur forme particulière et pas du tout naturelle, qui leur a donné ce nom car ils sont dotés d'une grosse tête et d'un petit corps, comme un têtard. Un « arbre têtard », est toujours le résultat de l'action de l'homme, qui en étêtant régulièrement le sommet du tronc de l'arbre, lui donne cette forme caractéristique. Chaque coupe est une blessure pour l'arbre qui se défend en créant des boursouflures de plus en plus importantes, pour constituer ces têtes curieuses et imposantes.

Cette pratique est très ancienne, et on pense que l'homme a voulu mettre hors de portée, les jeunes pousses venant de la souche, régulièrement mangées par les animaux ; il inventa « l'arbre têtard ». Au Moyen-âge, les paysans n'avaient pas le droit d'abatte

les arbres qui appartenaient au seigneur des lieux. Ils avaient le droit d'émondage, et coupaient régulièrement les branches pour en faire des fagots pour le feu, et pour en tirer des perches de tuteurage et des piquets, ou des baguettes pour le tressage des paniers. Chaque essence d'arbre avait sa fonction particulière. Pour leur grand pouvoir calorique, on utilisait le hêtre et le charme pour le bois de chauffe. Très précieux, le saule avec l'osier était utilisé en vannerie, mais aussi pour lier les bottes de blé et les sarments de vigne de nos coteaux. Le mûrier blanc servait pour la nourriture de la sériciculture, très présent dans notre vallée... à l'époque. Autrefois, les jeunes rameaux au feuillage tendre de l'orme, du frêne et du mûrier, étaient très appréciés comme fourrage.

Depuis un demi-siècle cette pratique a été peu à peu abandonnée, et n'existe plus que marginalement dans la commune.

Mais il reste quand même les vestiges de cette exploitation particulière des arbres, témoins de notre culture paysanne, et véritables « monuments historiques vivants ».

On peut les voir facilement en se promenant dans la plaine. On va les trouver, en bordure des chemins et des champs : une trentaine d'arbres a été répertoriée dans la commune.

Patrimoines vivants, tordus et tourmentés, vieillissants et abandonnés, ces arbres sont toujours là, et font partie de la diversité de nos paysages, pour tous ceux qui savent regarder cette formidable nature.





Éco-ateliers

La fin de l'année 2015 sera marquée par la tenue de la COP21 à Paris, 21^{ème} conférence des Nations Unies pour lutter contre le changement climatique. Les enjeux sont majeurs et les décisions doivent être prises au plus haut niveau. La réussite ne se fera pas sans le concours de chacun. Les communes se mobilisent, et avec le concours du Grésivaudan, Le Touvet met en place son PCET (Plan-Climat-Énergie Territorial). Ce plan décline au niveau communal toutes les actions pour réduire et s'adapter aux évolutions prévisibles du climat.

Pour promouvoir une protection locale de l'environnement et pour permettre à tous les habitants d'être acteurs du changement, la commune lance les «éco-ateliers»! Ces ateliers s'adressent à tous, petits et grands, bricoleurs ou non, et seront l'occasion pour chacun d'apprendre et de travailler manuellement.

Les deux premiers rendez-vous ont pour thème la réduction des déchets par le compostage:

- le samedi 26 septembre, de 9h à 12h Place de l'École, pour une construction de bac à compost.
- le samedi 17 octobre, de 9h à 12h Place de l'École, pour une fabrication de tamis à compost mûr.

Préinscription souhaitée à l'accueil de la mairie pour ces deux dates.

D'autres thèmes seront proposés ensuite, comme le jardinage au naturel ou la protection de la biodiversité. Prochaines dates à retrouver dans le bulletin municipal et le Touvet Animations.

VOUS POUVEZ AUSSI RECEVOIR LA NOUVELLE LETTRE DES ACTUS MAIRIE. N'HÉSITEZ PAS, INSCRIVEZ-VOUS À L'ADRESSE MAIRIE@LETOUVET.COM !!

Rénovation du four à pain de La Frette

La commune a acheté le four à pain de La Frette, élément du petit patrimoine local, aux héritiers co-indivisaires pour le rénover. Après la réfection de la couverture, fortement abîmée, la rénovation des murs, la création d'un dallage, le remplacement de la porte et la pose de barreaux en fer forgé à une ancienne fenêtre condamnée pour créer de la lumière naturelle, il reste à réaménager le four lui-même.

Malheureusement ces travaux étant achevés, un acte de pure incivilité a couvert le four de graffitis. Il est en cours de rénovation, déjà...

Coût : 9 865,20 € TTC pour la maçonnerie et 6 517,60 € TTC pour la charpente. La commune a sollicité le Département pour une subvention, éligible au plan de relance et bénéficiant de 10% supplémentaires.



Développement de la zone économique : les travaux des Arguilles sont en voie d'achèvement



À l'école élémentaire : aménagement de l'aile sud pour les associations

Pour permettre à l'École de Cordes de bénéficier de locaux plus spacieux, et permettre à English is Fun d'accueillir tous ses élèves le mercredi, 80 m² de combles de l'aile sud de l'école élémentaire et l'ensemble des pièces de l'aile sud ont été aménagés par la société Origin incluant des dégagements pour la sécurité incendie, une bonne isolation acoustique, des planchers, la création de fenêtres de toit pour un éclairage naturel, la création d'un escalier de secours et des peintures. La salle dédiée aux cours de percussions a été spécialement traitée au niveau acoustique avec l'installation d'un sol et d'un plafond absorbant les ondes.

Des travaux de peinture ont été réalisés dans l'ensemble de cette aile. Les locaux ont également bénéficié d'un remplacement du système de chauffage : les anciens convecteurs électriques ont été remplacés par de nouveaux radiateurs raccordés au chauffage central au gaz de l'école primaire.

Les huisseries et châssis des fenêtres ont désormais tous été changés, pour un meilleur confort thermique.

À la suite du diagnostic réalisé par l'Apave, des travaux d'accessibilité ont été réalisés : élargissement de portes, modification de cloisons, aménagement de l'escalier d'accès au bâtiment central (changement du garde-corps et de la main courante, pose d'une plate-forme élévatrice), renforcement de l'éclairage dans les circulations, pose de signalétique réglementaire et mise aux normes des escaliers avec l'installation de nez de marches contrastés.



Avant



Après

Coût : la totalité des travaux tous postes confondus s'élève à 189 000 €. Le Département a voté pour la commune une subvention de 56 675 €, éligible au plan de relance et bénéficiant de 10% supplémentaires soit 18 973 €. Le dossier déposé auprès de l'État pourrait être également subventionné par la DETR.

À l'école élémentaire aussi, le plafond dans le hall d'entrée de la tour a été changé et l'ancien système en lames aluminium clipsées a été remplacé par un plafond suspendu en dalles agglomérées 60 x 60 cm. Les Services Techniques sont intervenus pour nettoyer la mousse accumulée sur les toitures-terrasses au dessus du préau et de la coursive.



EXPRESSIONS POLITIQUES

Du groupe de la majorité ...

La situation tragique en Syrie amène de nombreuses familles à quitter leur pays au péril de leurs vies pour rejoindre l'Europe. Ils fuient la guerre et les persécutions et nous demandent l'asile. Pour répondre à cette situation d'urgence humanitaire, le Gouvernement français a fait le choix de l'accueil, en accord avec les valeurs de notre pays.

La prise en charge de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile est de la responsabilité de l'État. Pour autant, face à la gravité de la crise humanitaire et à l'immense émotion suscitée par des images insoutenables, de nombreuses communes ont souhaité agir aux côtés de l'État.

S'inscrivant dans un mouvement initié à l'échelle du Grésivaudan notre commune pourrait contribuer à cet accueil, en fonction des dispositions mises en œuvre par les services de la Préfecture. Sans équipement spécifique d'hébergement, la contribution du logement social résulterait d'un engagement des bailleurs présents au Touvet. Le CCAS peut corrélativement mettre en place un dispositif pour encadrer les situations, en lien avec des associations spécialisées dans l'accueil des demandeurs d'asile.

Si vous souhaitez participer à l'accueil à titre individuel, nous vous invitons à vous manifester à l'accueil de la mairie qui vous communiquera l'ensemble des consignes dispensées par la Préfecture. L'hébergement d'un demandeur d'asile ou d'un réfugié comprend un volet important et technique d'accès aux droits et d'intégration. L'appui d'associations spécialisées, qui offrent au demandeur d'asile ou au réfugié un accompagnement adapté, est indispensable.

Sylvie Large, Jean-Louis Mourette et Gaëlle Ratahiry



... Aux élus de l'opposition

L''avis des Touvétiens intéresse-t-il Mme Théry ?

Le 7 juillet dernier s'est tenue à la mairie une réunion publique sur le projet de lotissement de la Conche. Information communiquée aux seuls riverains quelques jours auparavant.

Pourquoi avoir attendu cette date, alors que le projet était présenté le 29 mai en commission d'urbanisme ?

Dès le début de la réunion, de nombreux riverains pointent un problème de sécurité lié à la circulation : largeur insuffisante de la voie d'accès au lotissement, croisement dangereux avec la rue de la Conche, et sortie difficile des véhicules sur la RD 1090, le carrefour ne fonctionnant déjà pas.

Des remarques déjà avancées en commission d'urbanisme.

Il apparaît vite que peu de problèmes évoqués ont été anticipés.

- Absence de négociation avec le promoteur pour l'obtention d'un rond-point, alors que nous obtenons la confirmation que le Conseil

Départemental ne financera aucun rond-point à cet endroit.

- Projet d'aménagement de la rue de l'Ancien Tram non bouclé.
- Le choix est même assumé par le maire de reporter la circulation vers la Grande Rue et les dessertes de traverse.

Au final, peu de réponses aux questions des riverains, et pas de discussion. Une illusion de réunion publique.

Quand le vernis de la démocratie participative craque...

Derrière l'urbanisation du Touvet se cache un Programme Local de l'Habitat, adopté par le conseil communautaire du Grésivaudan en 2013. Son objectif pour 2012-2017 : la production annuelle moyenne de 646 logements dans le Grésivaudan dont 47 au Touvet, davantage qu'à Crolles (39,5) ou à Pontcharra (41,5).

Il est vrai qu'accueillir plus de logements que les autres communes du même territoire, permet de mieux renouveler son électorat.

Vincent Charpentier, Brigitte Saez et Corinne Feltz*

*Les signataires ont demandé de ne pas insérer de photos. (ndlr)

Transports du Grésivaudan – Mise en place d'une Délégation de Service Public

Depuis la création de l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains en 2009, les transports du Grésivaudan s'organisent avec un système de marchés publics, découpés en différents lots correspondant à des types de transports, tels que les transports de voyageurs, le transport à la demande, le transport scolaire, les transports saisonniers...

Ces marchés sont arrivés à échéance le 31 août 2015 : pour les remplacer, l'ensemble des services de transports du Grésivaudan doit être confié à un délégataire unique grâce à une Délégation de Service Public (DSP). La Communauté de Communes du Grésivaudan reste l'autorité organisatrice des transports et garde son pouvoir décisionnaire pour cette compétence. Le délégataire assure l'exploitation de l'ensemble du réseau.

Les principales missions du délégataire consistent à :

- améliorer la performance du réseau de transport (fréquentation, qualité de service...)
- encourager le report modal et l'intermodalité (covoiturage, auto-partage, vélo, amélioration des correspondances...)
- coordonner l'ensemble des actions liées au transport dans le Grésivaudan

Le délégataire est intéressé aux recettes commerciales des ventes de billets (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec les marchés).

Un appel public à candidature a été émis le 12 novembre 2014, pour une remise des candidatures le 6 février 2015.



Trois offres ont été remises par :

- le groupement GR'4 constitué de : Carpostal, Philibert Transports, Europe Autocar, Dalbon Goulaz
- Keolis
- le groupement Grésivaudan Mobilité constitué de : Transdev Dauphiné et du Groupe Perraud

Après négociations, études comparatives des offres et avis de la commission, le Conseil Communautaire du 29 juin 2015 a désigné le groupement GR'4 comme délégataire. La délégation a pris effet au 1^{er} septembre 2015, avec un maintien du réseau actuel jusqu'au 31 août 2016. Au 1^{er} septembre 2016 sera mis en place un réseau de transport restructuré. La commission Transports de la Communauté de Communes (à laquelle participe Le Touvet) est impliquée dans cette restructuration.

Inscriptions exceptionnelles sur les listes électorales pour les régionales 2015

À la suite de la parution du décret 2015-882 du 17 juillet 2015, tous les habitants désireux de voter pour les prochaines élections régionales prévues les 6 et 13 décembre 2015 et non encore inscrits sur les listes électorales peuvent s'inscrire jusqu'au 30 septembre 2015.

Vous devez vous rendre à la mairie pendant les heures d'ouverture, munis des pièces suivantes : une pièce d'identité ; un justificatif de domicile.

En revanche, les électeurs déjà inscrits, qui n'ont pas changé de domicile au sein de la commune, n'ont aucune formalité à accomplir.



CONSEIL MUNICIPAL



22 JUIN 2015

ASSOCIATIONS

Subventions aux associations (22/06/15)

en complément des subventions d'ores et déjà votées au mois de mai par le Conseil Municipal, conformément au tableau ci-dessous.

Subventions de fonctionnement courantes	
Tennis Saint-Vincent/Le Touvet	400 €
Harmonie des Deux Rives	2 000 €
Total	2 400 €
Subvention exceptionnelle	
Tennis Saint-Vincent/Le Touvet	100 €
Comité des fêtes	200 €
Total	300 €

Délibération adoptée à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) (22/06/15)

Cet établissement public administratif, dirigé par des élus locaux, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère, accompagne les collectivités au quotidien dans leurs responsabilités d'employeur. Grenoble-Alpes Métropole, qui adhère au CDG38 jusqu'à présent, a demandé sa désaffiliation. Cette Métropole compte désormais plus de 1 000 agents et souhaite se doter d'outils internes pour la mise en place d'une politique de Ressources Humaines à l'échelle de sa structure. Les collectivités adhérentes du CDG38 sont amenées à se prononcer sur cette demande de désaffiliation.

Délibération adoptée avec 5 abstentions

DIVERS

Versement des fonds récoltés par le Conseil Municipal des Enfants au profit de l'association Soleil Rouge (22/06/15) lors de la vente de tulipes au marché du Touvet, pour une somme de 619,50 €. L'association Soleil Rouge propose des interventions de clowns dans les hôpitaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

Les membres du Conseil Municipal des Enfants étaient présents lors de ce conseil municipal pour présenter leurs actions.

PRÉSENTATIONS

Présentation de trois rapports d'activité pour approbation (22/06/15) :

- Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID), rapporteur Cécile Bachelot
- VEOLIA sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, rapporteur André Gonnet
- Gaz Réseau Distribution France (GRDF), rapporteur André Gonnet.

Présentation valant point d'étape et point de contexte du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la commune par Brice Laguionie (22/06/15)

ETAT CIVIL

Naissances

Le 17 avril 2015 **Nell RIESS**
Le 9 juillet 2015 **Juliane ALPHAND**
Le 16 juillet 2015 **Eva BALDUCCI**
Le 6 août 2015 **Noanne DE POURQUOY**
Le 21 août 2015 **Malone CIPRI**
Le 21 août 2015 **Cataleya ATIENZAR**

Décès

Le 18 juillet 2015 **Pietro CAVAGNA**
Le 26 juillet 2015 **Giuseppe ASARISI**
Le 8 août 2015 **Gérard MALLET**
Le 22 août 2015 **Jacqueline BENOIST**
Le 22 août 2015 **Madeleine REBUFFET** veuve **FAYEN**

Mariages

Le 13 juin 2015 **Guillaume PROT et Claire THUEL**
Le 20 juin 2015 **Delphine DE POURQUOY et Virginie SAUTRON**
Le 20 juin 2015 **Eric VANRENTERGHEM et Sandrine PERRIER**
Le 4 juillet 2015 **Ludovic CORTESI et Caroline FAURE**
Le 11 juillet 2015 **Stéphane SPERONE et Sylvie PERRET**
Le 25 juillet 2015 **Denis SPERANDIO et Christel GHERARDI**
Le 15 août 2015 **José MUÑOZ TRUJILLO et Christelle NOLLY**
Le 29 août 2015 **Benjamin CRENNER et Emilie LAMBERT**

PETITES ANNONCES

Inscriptions exceptionnelles sur les listes électorales pour les régionales 2015

À la suite de la parution du décret 2015-882 du 17 juillet 2015, tous les habitants désireux de voter pour les prochaines élections régionales prévues les 6 et 13 décembre 2015 et non encore inscrits sur les listes électorales peuvent s'inscrire jusqu'au 30 septembre 2015.

Ils doivent se rendre à la mairie pendant les heures d'ouverture, munis des pièces suivantes :

- une pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile.

En revanche, les électeurs déjà inscrits, qui n'ont pas changé de domicile au sein de la commune, n'ont aucune formalité à accomplir.

L'armée de Terre « au contact »

Présente au cœur des villes au plus près de nos concitoyens, elle agit depuis plus de six mois dans le cadre de l'opération sentinelle, mais aussi en opérations extérieures.

Dans le contexte actuel, l'armée de Terre est un partenaire majeur des jeunes favorisant leur premier emploi. Avec des durées de contrats adaptées allant de 1 à 10 ans, l'armée de Terre poursuit son recrutement pour atteindre un total de 15000 jeunes en 2015.

N'hésitez pas à vous renseigner dès à présent au CIRFA de Grenoble (04 76 76 22 30) ou sur notre site internet sengager.fr, de nombreux postes sont à pourvoir.



NOUVEAU AU TOUVET

Marie-José et Marc vous accueillent Route de Goncelin (côté AXA ASSURANCES) dans leur magasin spécialisé en matériel médical : location, vente, entretien, livraison et aide à la prise en main.

Tél : 04 76 72 63 86

admedical@orange.fr

REGARDS SUR...

Juliette Deleu Faramond, créatrice « couture » au Touvet



Née à Rennes, Juliette Deleu Faramond passe toute son adolescence à Crolles. Son bac en poche, elle étudie durant deux ans le stylisme modélisme femme à Esmod Lyon, poursuit par une spécialisation modélisme homme à Esmod Paris, avant d'achever sa formation à l'Institut supérieur de la mode par un diplôme en marketing de la mode. Lauréate du concours de chapeaux organisé par Esmod et présidé par Jean-Charles de Castelbajac, elle reçoit également, en 2002, le prestigieux prix Bischoff des jeunes créateurs. Elle démarre sa carrière comme responsable de collection dans une société de prêt à porter savoyarde.

Sept ans plus tard, un congé parental lui permet d'élaborer son projet de création d'entreprise, finalisé en 2013. Juliette Deleu Faramond conçoit des robes de mariées, des robes de soirée ou de cocktail, des gilets, cravates et nœuds papillon pour hommes, des tenues de demoiselles et garçons d'honneur en privilégiant les matières nobles : dentelle de calais, soie sauvage...

Passionnée par son métier, elle dit son bonheur de travailler les belles matières, de concevoir des robes pour toutes les morphologies et de revivre par procuration avec chaque cliente l'émotion des essayages. Elle a fait le choix d'installer l'atelier au rez-de-chaussée de sa maison pour maintenir une ambiance intimiste et convivial.

Le sur-mesure lui permet de réaliser à chaque fois des créations originales, dans des styles variés. « La première source d'inspiration est la femme que j'ai en face de moi, en tenant compte de sa personnalité, de sa morphologie, de son âge... pour faire une robe qui lui ressemble. ». Elle travaille de façon artisanale, en faisant ses patrons, en retravaillant les dentelles, en faisant des moulages en toile de coton... à l'image de ce que font les grands couturiers. Il faut compter 1 000 à 3 000 € pour une robe de mariée, mais Juliette Deleu Faramond fait des propositions en fonction du budget de chacun.

Son prochain défi ? La création de collections avec des modèles qui s'adaptent à toutes les morphologies.

Juliette Deleu Faramond

06 83 43 17 95

www.juliettedeleufaramond.com

